



Conseil Économique
et Social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/1999/108
21 décembre 1998

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS/ARABE

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-cinquième session
Point 8 de l'ordre du jour provisoire

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME DANS LES TERRITOIRES
ARABES OCCUPÉS Y COMPRIS LA PALESTINE

Lettre datée du 3 juin 1998 adressée à la Haut-Commissaire
aux droits de l'homme par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Les autorités d'occupation israéliennes ont fait démolir hier dans la ville occupée de Jérusalem et des villages environnants six maisons appartenant à des Palestiniens, portant à 270 le nombre d'habitations palestiniennes détruites par les forces d'occupation israéliennes sur le territoire palestinien depuis l'accession de M. Benjamin Nétanyahu à la tête du Gouvernement israélien.

De plus, des groupes de colons se sont récemment appropriés, sous la protection de soldats d'occupation israéliens, un certain nombre d'habitations appartenant à des Palestiniens à Jérusalem-Est occupée.

Ces pratiques se poursuivent en violation de l'article 53 de la quatrième Convention de Genève et des principes du droit international et dans le même temps les autorités d'occupation israéliennes persistent dans la construction et l'expansion de colonies dans la Ville sainte, en violation flagrante de l'article 49 de la quatrième Convention de Genève. Elles continuent en outre à empêcher les habitants palestiniens de Jérusalem de rester dans leur ville, en leur retirant leur carte d'identité et en ne les autorisant pas à continuer à y résider.

Toutes ces pratiques s'inscrivent dans le cadre d'un dangereux plan visant à judaïser Jérusalem-Est occupée, qui constitue un crime de guerre au sens de l'article 85 du Protocole additionnel I aux Conventions de Genève de 1949.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir vous employer à mettre un terme à ces graves violations des principes du droit international et des droits de l'homme et faire distribuer la présente lettre comme document officiel de la cinquante-cinquième session de la Commission des droits de l'homme, au titre du point 8 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Office des Nations Unies
à Genève
(Signé) Nabil RAMLAWI
